

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2010

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL – 20.05.2010.CR

Présents : R. DAVRIEUX, S. BLOND, JM CREUZET, P. MONTOYA, N. CHEVAL, G. CHEVROT, R. COURAND, P. BAY, M. SANTULLO, C. GOY, P. COSTA, V. FALCONE, MA ANGEI, A. MINJAT, M. GOY, MF CAMUS-GEOFFRAY, E. FAVROT, J. GULLON-NEYRIN, L. BERTHET, F. MOUSSU-CHEMOUL, C. BON.

Excusés : madame VALENTIN

Madame DEJOUX donne pouvoir à madame GOY,
Monsieur PEDRO donne pouvoir à madame CHEVAL,
Monsieur ELASRI donne pouvoir à monsieur DAVRIEUX,
Monsieur BEYNEL donne pouvoir à monsieur CHEVROT,
Monsieur ROZAND donne pouvoir à madame BON.

Secrétaire de séance : Madame CHEVAL

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 AVRIL 2010

Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le maire propose de rajouter à l'ordre du jour les deux questions suivantes :

- convention à intervenir avec E.R.D.F. pour une servitude de passage
 - élection de trois conseillers municipaux délégués,
- ce qui est accepté à l'unanimité

BUDGET PRINCIPAL : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

A l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention), le conseil municipal décide d'attribuer 34 crédits de subventions, représentant la somme de 39 700.00 € répartis comme suit :

Associations bénéficiaires du crédit de subvention	Montant de la subvention
Associations pour la pratique du sport	33 000,00 €
Sports Olympiques Pont De Chéruy Chavanoz Football	10 000,00 €
SOPCC Rugby	10 000,00 €
SOPCC Basket	12 000,00 €
SOPCC Cyclotourisme	300,00 €
SOPCC Section ski	100,00 €
Amicale Boule de Chavanoz	150,00 €
Club des Accros du Badminton	150,00 €
Association "Secouristes Français Croix Blanche" Chavanoz	150,00 €
Association des Gardes du Nord Dauphiné	150,00 €

Associations bénéficiaires du crédit de subvention	Montant de la subvention
3- Associations diverses de Solidarité	6 700,00 €
Amicale des Anciens Combattants de Chavanoz	650,00 €
Société de Chasse de Chavanoz	150,00 €
Model Club de Chavanoz	150,00 €
Amicale des Bons Collectionneurs - Pont De Chéruy	200,00 €
Société l'Eolienne - Pont De Chéruy	100,00 €
Association les Amis des Arts de Pont De Chéruy	150,00 €
Chorale la Clé Des Chants Pont De Chéruy	100,00 €
FNACA Agglomération de Pont de Chéruy	100,00 €
205° Section médaillés militaires de l'agglomération	100,00 €
Harmonie Tignolane	150,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers du Centre Boyer	650,00 €
Prévention Routière	100,00 €
L'Univers des Enfants	150,00 €
Maison de la Culture Arménienne Charvieu	100,00 €
Amicale du Personnel Communal	300,00 €
Amicale Classe 56/57	100,00 €
Ass Italienne de l'agglomération de Pont De Chéruy	200,00 €
Ass Tunisienne Le Lien Amical Chavanoz	150,00 €
Lycée La Pléiade	500,00 €
Comités des fêtes de Chavanoz	2 000,00 €
Association Les Lucioles	150,00 €
Le Sou des écoles - Association Cdt Cousteau	150,00 €
Association Planet'Fitness	100,00 €
Secours Catholique	100,00 €
Union des Mutilés et des A.C. 150° section de Pont De Chéruy	100,00 €
TOTAL GENERAL	39 700,00 €

MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE "PASS FONCIER"

A l'unanimité, le conseil municipal a décidé :

- l'adoption du principe du Pass Foncier avec l'octroi de subventions aux ménages répondant aux conditions légales permettant de bénéficier de la majoration du PTZ et du Pass Foncier ;
- la fixation du montant des subventions à hauteur de :
 - 3 000 € pour les ménages de trois personnes au plus ;
 - 4 000 € pour les ménages de quatre personnes et plus ;
- la fixation de l'enveloppe globale qui correspond au nombre de logements concernés par cette opération, soit dix-huit logements, ce qui représente une enveloppe globale maximale de 72 000 €. L'Etat participera pour chaque dossier de manière à ce que la participation de la commune soit limitée à 2 000 €.
- Conditions d'octroi :
 - Acquisition d'un logement neuf situé avenue du Revorchon sur la parcelle cadastrée section AE n° 601 et 602 ;
 - Etre primo-accédant ;
 - Respecter la réglementation du Pass Foncier ;

- Clauses anti-spéculatives : les bénéficiaires seront tenus au remboursement total des subventions en cas de :
 - revente du bien dans les dix ans suivant l'octroi de la subvention pour toute autre cause qu'un accident de la vie (divorce ou dissolution de PACS, chômage, mobilité professionnelle à plus de 50 kilomètres, décès d'un des emprunteurs ou descendants directs, handicap d'un des membres de la famille) ;
 - Mise en location saisonnière

DISPOSITIF DE REUSSITE EDUCATIVE : CREATION D'UN GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC

A l'unanimité, le conseil municipal a décidé d'adhérer au Groupement d'Intérêt Public, de mettre en œuvre la structure porteuse, et a autorisé monsieur le maire à signer la convention constitutive, sous réserve que la représentation de chaque commune soit modifiée.

S.M.A.B.B. : CONTRAT DE RIVIERE

Ce programme d'actions prévoit la mise en valeur des berges de la Bourbre, de Pont de Chérucy à Chavanoz, avec la création d'un cheminement. Le montant des travaux, pour la commune de Chavanoz, est estimé, hors subvention, à 54 900 € hors taxes.

A l'unanimité, le conseil municipal a :

- Autorisé monsieur le maire à déposer auprès du Conseil Général, de la Région, de l'Agence de l'Eau, de l'Etat et de tous les partenaires financiers, et par l'intermédiaire de la structure porteuse qui centralise l'ensemble des dossiers, les dossiers de demande de subventions relatifs à ces opérations, en ayant au préalable sollicité l'avis de la structure porteuse ;
- Autorisé le président du syndicat mixte du Bassin de la Bourbre à signer le dossier définitif du contrat de rivière sous réserve de sa validation par le Comité de Bassin et des instances délibérantes du Conseil Général, de la Région, de l'Agence de l'Eau ;
- Approuvé les objectifs et les enjeux du contrat de rivière d'une durée de six ans ;
- Et s'est engagé à réaliser les opérations du contrat dont il assure la maîtrise d'ouvrage et ce, en respectant la programmation et en tenant informé la structure porteuse.

CONVENTION A INTERVENIR AVEC E.R.D.F. : SERVITUDE DE PASSAGE

Pour permettre l'installation d'un poste de distribution publique d'électricité à proximité du groupe scolaire maternel des Cinq Chemins, le conseil municipal a autorisé à l'unanimité monsieur le maire à signer une convention avec E.R.D.F. pour la création d'une servitude de passage.

ELECTION DE TROIS CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Par un vote à main levée, le conseil municipal a désigné :

- 1^{er} conseiller municipal délégué à la communication : candidature de madame Catherine GOY, élue à l'unanimité
- 2^e conseiller municipal délégué à la vidéo-protection : candidature de monsieur Régis COURAND, élu à l'unanimité
- 3^e conseiller municipal délégué au conseil municipal d'enfants : candidature de madame Magali SANTULLO : unanimité des suffrages exprimés (une abstention).

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire informe l'assemblée que madame Valérie FALCONE a été désignée pour siéger au conseil d'administration du Petit Théâtre, en remplacement de madame Martine SAGNARD.

Compte-rendu de l'utilisation par monsieur le maire de la délégation accordée par délibération du conseil municipal le 2 mai 2005 pour la conclusion des marchés ou des conventions dévolus suivant la procédure adaptée (M.A.P.A.)

- Maîtrise d'œuvre pour la construction du restaurant scolaire et d'une salle multi-accueil
Cabinet Rodolphe PERRIER, avec un taux de rémunération de 8 %
26 candidatures ont été remises
deux réunions ont été nécessaires pour examiner les propositions
- Mobilier scolaire pour l'école maternelle des Cinq Chemins
Société Alpes Dauphiné Provence à Etoile sur Rhône
Montant total T.T.C. : 17 459.04 €

Agenda

- 30^e tournoi international U17 à Pont de Chérury, avec paella géante samedi 22 mai 2010,
- concours de boules, challenge des chasseurs, samedi 22 mai 2010,
- marché de la fête des Mères, organisé par l'association Les Lucioles, samedi 22 mai 2010,
- fête des Mères du personnel communal, mercredi 26 mai 2010,
- Fête des Mères, samedi 29 mai à 11 heures en mairie.
- Fête des voisins : monsieur le maire précise que la commune ne pourra plus mettre à disposition en 2011 les tables ou les photocopies car, compte-tenu du nombre croissant de demandes, la commune ne pourra pas les satisfaire toutes.
- 31 mai 2010 : Exposition "Faites des Arts"
- 5 et 6 juin 2010 : tournoi de basket des jeunes à Pont de Chérury,
- 6 juin 2010 : journée "Portes ouvertes" club de modélisme
- 13 juin : Fête de l'Eté, organisée par le Comité des Fêtes, avec concours d'épouvantails

Le cyclo-cross n'aura plus lieu en février. Le club "Charvieu-Chavagneux Isère Cyclisme" a souhaité proposer une nouvelle date pour permettre aux coureurs de venir plus nombreux (100 à 150 engagés au lieu de 30). La date prévue est le 26 septembre prochain.

Mission Locale Nord-Isère

Une réunion a eu lieu ce jour à Pont de Chérury, en présence du sous-préfet de la Tour du Pin pour évoquer les problèmes financiers rencontrés par la Mission Locale. Seules deux communes du canton participent à son financement. Si cette situation perdurait, l'antenne locale serait supprimée.

Monsieur le maire informe l'assemblée que la Mission Locale s'occupe de 700 jeunes dont 466 sur l'agglomération.

Voirie

Monsieur CHEVROT indique que des travaux de voirie ont été effectués chemin de la Delphine, mais que de nouveaux trous apparaissent encore.

Il ajoute que les travaux chemin des Bruyères sont commencés et devraient se terminer la semaine prochaine, avec un bicouche sur toute sa longueur.

Travaux à Moulin-Villette

De nombreux habitants l'ayant questionné à ce sujet, monsieur le maire apporte les précisions suivantes sur la coupe des arbres : la plupart des peupliers étaient malades, arbres non adaptés au secteur. Les trottoirs subissaient de nombreuses détériorations dues aux racines. Une opération de dessouchage viendra compléter la coupe. Le sol sera réengazonné et de nouvelles plantations seront effectuées à l'automne.

Les parkings au 10 avenue de l'Europe avancent bien. La commune travaille actuellement pour régler les problèmes d'éclairage public allée de Kerfany où les réseaux ont été enterrés à même le sol, sans fourreau, et également sur les réseaux d'assainissement. Monsieur CHEVROT signale que le réseau d'eau de Pluralis est en mauvais état.

Monsieur le maire informe l'assemblée de l'incident survenu à Moulin-Villette le week-end dernier à notre policière municipale, prise pour cible à bord de son véhicule lors d'une patrouille par quatre individus armés. Une plainte a été déposée en gendarmerie.

Rénovation et extension du groupe scolaire maternel des Cinq Chemins

Le déroulement du chantier est bon, les travaux de peinture sont en cours.

L'agent en charge du gardiennage du stade entame sa 8^e semaine d'arrêt.